

# Procès-Verbal - Séance du 15 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le 15 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Date de convocation :  
11 décembre 2015

Nombre de membres:  
en exercice : 19  
présents : 17  
procurations : 2  
votants : 19

**Etaient présents** : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme BLANCO-HERCELIN, 2<sup>ème</sup> adjointe, Mme LE LIEVRE, 4<sup>ème</sup> adjointe, M. LE BRUN, 5<sup>ème</sup> adjoint, Mmes BROOK, HAVART, OGER, LHOPITALIER, LE SAUTER-LE BEL, MM. BROGARD, OUTIN, POUESSEL, M. KERVICHE, Mmes GUERRET, TREGOUET, M. DANY conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** :  
M. GUILLEMOT, 3<sup>ème</sup> adjoint, qui donne pouvoir à M. GICQUELLO  
Mme GRU, qui donne pouvoir à M. KERVICHE

**Secrétaire de séance**: Mme Jean BROOK a été élue secrétaire de séance

## ◆ 2015 – 12 – 01 – Budget principal : décision modificative n°3

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal valide la décision modificative n°3 suivante :

### Dépenses de fonctionnement

Chap.	Article	Désignation article	Montant
66	66111	ICNE 2015	0,06 €
022	022	Dépenses imprévues	- 0,06 €
023	023	Virement à la section d'investissement	31 457,25 €
			<b>31 457,25 €</b>

### Recettes de fonctionnement

Chap.	Article	Désignation article	Montant
042	722	Intégration travaux en régie (Syndicat d'Initiatives, salle Nominoë, chalets Concordia)	31 457,25 €
			<b>31 457,25 €</b>

### Dépenses d'investissement

Opération	Article	Désignation article	Montant
040	2138	Intégration travaux en régie (Syndicat d'Initiatives, salle Nominoë, chalets Concordia)	<b>31 457,25 €</b>
041	2313	Intégration travaux éclairage public église	4 784,00 €
	21534	Intégration travaux étude réhabilitation éclairage public	9 228,02 €
	2138	Intégration travaux honoraires remise en place bâtiment modulaire	1 435,20 €
			<b>46 904,47 €</b>

## Recettes d'investissement

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
041	2031	Intégration travaux	15 447,22 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	31 457,25 €
			<b>46 904,47 €</b>

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 12 – 01 :

*Néant*

### ◆ 2015 – 12 – 02 – Syndicat d'Initiatives : subvention exceptionnelle pour l'atelier sculpture

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Initiatives met en place différents ateliers sur la commune, et propose notamment un atelier sculpture.

Afin d'acheter le matériel nécessaire au bon fonctionnement de cet atelier, il sollicite la commune pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire précise que ce matériel pourra également être utilisé par le Syndicat pour d'autres activités avec d'autres prestataires. Le montant proposé est de 250 €.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 250 € au Syndicat d'Initiatives pour l'acquisition de matériel lié à l'atelier sculpture.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 12 – 02 :

*Néant*

### ◆ 2015 – 12 – 03 – ADMR : subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire expose que l'ADMR a déplacé ses locaux au niveau de la place Queindec. L'association était auparavant située au-dessus de la salle Jehan, dans un local communal mis à disposition.

Suite à ce déménagement, l'ADMR sollicite la commune afin de bénéficier d'une subvention, ayant dorénavant un loyer à sa charge. L'exécutif propose de lui verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 €.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 250 € à l'ADMR.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 12 – 03 :

*A une question de Evelyne GUERRET, Monsieur le Maire indique qu'une rencontre a eu lieu en début d'année avec l'ADMR. Il précise que, pour l'année 2016, cette association devra transmettre une demande de subvention présentant le détail budgétaire et indiquant la provenance géographique des bénéficiaires.*

*Evelyne GUERRET ajoute qu'il est important que la commune s'implique dans ce type de dossier, les besoins de la population étant grandissants. Elle insiste sur le fait que la*

*commune de Malestroit doit se positionner en moteur, et être force de proposition dans la nouvelle grande intercommunalité.*

*Michelle LE SAUTER – LE BEL rappelle que la CCAS propose le même type de service par le biais du Service d'aide à domicile, pour un public sensiblement différent.*

*Monsieur le Maire indique qu'il faudra à l'avenir réfléchir sur un périmètre plus large, dans l'optique de la nouvelle grande intercommunalité, en travaillant notamment sur la mise en place d'un Centre intercommunal d'action sociale (CIAS).*

*Michelle TREGOUET souligne qu'un service d'aide à domicile n'a pas vocation à faire du bénéfice, mais que chaque commune doit prendre ses responsabilités en participant financièrement au service.*

◆ **2015 – 12 – 04 – Association des Habitants et Amis de la Madeleine : subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire indique que, suite au succès rencontré les années précédentes, l'association des Habitants et Amis de la Madeleine organise à nouveau cette année un spectacle son et lumière, le vendredi 18 décembre prochain. Elle demande à la commune le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € afin de participer à cette animation.

Après délibération et l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à l'association des Habitants et Amis de la Madeleine une subvention exceptionnelle de 600 € pour l'organisation du spectacle son et lumière de Noël.

• Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 12 – 04 :

*Yvette LHOPITALIER trouve la somme élevée. Vincent POUESSEL défend la somme de 600 €, précisant qu'il s'agit d'une manifestation qui se développe et qui contribue à l'attractivité de Malestroit. Monsieur le Maire rejoint ce propos.*

*Bertrand DANY souligne que le coût d'un spectacle de ce type est très élevé. Michelle TREGOUET ajoute que d'autres partenaires ont répondu favorablement à une prise en charge partielle du coût, mais que ce n'est pas suffisant pour couvrir les frais engagés. Elle indique que l'animation met en valeur la chapelle de la Madeleine.*

◆ **2015 – 12 – 05 – Syndicat d'Initiatives : subvention exceptionnelle pour le Téléthon**

Monsieur le Maire expose que nombreuses animations se sont déroulées à Malestroit à l'occasion du Téléthon des 4 et 5 décembre dernier.

A cette occasion, un prestataire a assuré la sonorisation du fest-noz, avec une location de matériel. Après négociations, le prestataire a accepté de diminuer le montant de location de 480 € à 340 €.

Afin de ne pas amputer les recettes récoltées, il est demandé à la commune de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 340 €.

Pour des raisons pratiques, la subvention sera versée au Syndicat d'Initiatives, qui prendra ensuite en charge la facture du prestataire

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle de 340 € au Syndicat d'Initiatives pour la prise en charge de la sonorisation du fest-noz organisé à l'occasion du Téléthon.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 12 – 05 :

*Carole BLANCO-HERCELIN précise que cette location de sonorisation est exceptionnelle pour l'année 2015, et qu'une autre formule sera mise en place pour l'année prochaine. Elle ajoute que les fonds récoltés s'élèvent à plus de 5.000 €.*

*Michelle LE SAUTER – LE BEL souligne l'implication des bénévoles, et regrette le manque de public sur certaines animations.*

*Yannis LE BRUN ajoute qu'il faudrait davantage axer les animations sur la sensibilisation.*

*Monsieur le Maire remercie et félicite l'ensemble des bénévoles et des associations qui ont participé à l'organisation de cette manifestation.*

- ◆ **2015 – 12 – 06 – Maison de Santé Pluridisciplinaire :** avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre initial signé avec l'architecte Jean-Luc GUEHO était basé sur un coût prévisionnel des travaux de 1.338.000 € HT, avec un taux de rémunération de 9 %, portant le forfait de rémunération à 120.420 € HT.

Suite à l'appel d'offres, le nouveau montant de travaux s'élève à 1.121.212,38 € HT.

Habituellement, le forfait de rémunération n'est pas modifié après appel d'offres, mais reste fixé sur la base de l'estimation des travaux.

Cependant, le différentiel entre le coût prévisionnel et le coût après ouverture des plis étant ici important, les négociations avec l'architecte ont abouti à une diminution du taux de rémunération à 8,5 %, pour un forfait de rémunération de 113.730 € HT.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le nouveau forfait de rémunération et la répartition entre les cotraitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le nouveau forfait de rémunération et la répartition entre les cotraitants, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 12 – 06 :

*A la remarque de Bertrand DANY s'étonnant de cette différence très importante entre l'estimation et l'appel d'offres, Jean-Paul LEMBELEMBE répond que cet écart semble plutôt lié à la situation économique actuelle, les entreprises diminuant sensiblement leurs tarifs afin d'obtenir les marchés.*

- ◆ **2015 – 12 – 07 – Intercommunalité :** groupement de commande pour le point à temps

Monsieur le Maire indique que les membres de la commission voirie et patrimoine de la CCVOL, qui se sont réunis le 19 novembre 2015, ont émis un avis favorable pour reconduire le marché de point à temps.

Les communes membres de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux doivent procéder à la passation d'un marché public pour la réalisation de campagne de point à temps sur les voies de leur territoire respectif.

L'article 8 du Code des Marchés Publics prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales d'avoir recours à la formule du groupement de commandes.

Un tel groupement permet d'envisager un niveau de prestation satisfaisant en matière de prix de revient et de qualité technique et donc la réalisation d'économies d'échelle pour la réalisation des travaux concernés.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 8,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Malestroit d'adhérer à un groupement de commandes pour la passation de marchés public de travaux séparés ayant pour objet la réalisation de campagne de point à temps sur les voiries communales pour les années de 2016 à 2018 suivant les besoins propres de chaque membre,

Considérant que la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe de la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de campagne de point à temps sur les voiries communales sur une période de 3 ans.
- d'approuver la convention constituant le groupement de commande entre la commune de Malestroit et la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux.
- de désigner Monsieur Alain BROGARD en tant qu' élu titulaire et Monsieur Jean-Marc OUTIN en tant qu' élu suppléant, membres de la commission d'appel d'offres de la commune pour siéger au sein de la commission d'appel d'offre du groupement;
- D'autoriser le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 12 – 07 :

*Bertrand DANY indique qu'il s'agit là d'un bon exemple de mutualisation de services. Monsieur le Maire ajoute que ce type de mutualisation permet de réaliser des économies effectives.*

#### ◆ Informations diverses

- Comité de Jumelages

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu de la part du COJEM, remerciant chaleureusement l'équipe municipale ainsi que le personnel communal pour l'accueil qui a été réservé à la délégation écossaise lors de la rencontre du 19 septembre dernier.

- Bulletin municipal

Monsieur le Maire indique que le bulletin municipal va être distribué à tous les malestroyens, accompagné de l'agenda 2016.

- Assainissement : restructuration secteur de la Daufresne

Jean-Marc OUTIN prend la parole afin de présenter le projet porté par le VOSA. En effet, le syndicat par du constat que de nombreux apports d'eaux parasites sont présents dans les réseaux, surtout en période de nappe haute et très haute lors d'inondations mais également en nappe basse.

Il existe un dysfonctionnement du transfert hydraulique des effluents entre les deux rives de l'Oust : la grande majorité des eaux usées de Malestroît et la totalité de celles de Saint-Marcel se situant en rive droite passent par deux siphons sous le Canal pour transfert à la station d'épuration en rive gauche, mais ces siphons sont régulièrement obstrués.

Régulièrement, des sorties d'effluents par les bouches de regard sont constatées au niveau du quai et du halage dès que l'on a de fortes pluies.

Le poste principal de refoulement de la Daufresne se trouve en bordure du Canal en zone fortement inondable.

Différents travaux sont envisagés en 2016 :

- Abandon des siphons sous canal et création de 2 postes de refoulement avec bêche de rétention, un en rive droite et l'autre en rive gauche.
- Délocalisation du poste de refoulement de la Daufresne dans un secteur beaucoup moins vulnérable aux inondations, rue Narvik à côté des serres de la ville.
- Création d'un poste de refoulement avec bêche tampon dans le Parc de Roussadou au point le plus bas. Un architecte paysager est sollicité pour l'intégration paysagère (société Le Bruit des Cailloux). Le transfert des eaux usées se fera par la rue St Julien et passera sous le canal à proximité de la passerelle. Il existe déjà une canalisation.
- Réhabilitation des réseaux à proximité du canal qui sont régulièrement en charge.

Les relevés topographiques viennent d'être réalisés fin novembre, début décembre. Une réunion publique sera réalisée afin de présenter aux riverains le projet.

Ces travaux sont estimés à environ 1.8 million d'euros et devront être réalisés après la saison touristique et avant la période hivernale propice aux inondations soit entre la mi-septembre et fin décembre 2016.

La durée totale des travaux est estimée 6 mois.

- Vœux de la municipalité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal la cérémonie des vœux au personnel communal se déroulera le vendredi 8 janvier à 18h00 à la salle des Sources. Cette soirée sera également l'occasion de marquer le départ à la retraite de Jean-Michel OLIVIER.

Monsieur le Maire précise que Madame Armelle THINOT, qui part aussi en retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2016, ne souhaite pas pour l'instant marquer officiellement son départ. En effet, elle sera amenée à effectuer des vacances pour le camping municipal tant que son époux, Monsieur Claude THINOT, s'occupera du camping.

Monsieur le Maire indique également que les vœux du Maire à la population se dérouleront quant à eux le jeudi 14 janvier 2016 à 18h00 à la salle des fêtes.

- Maison de Santé Pluridisciplinaire : pose de la première pierre

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de la Maison de Santé Pluridisciplinaire est sur le point d'aboutir. Les professionnels de santé doivent confirmer leur engagement définitif pour la fin de cette semaine, et les marchés pourront être signés.

Monsieur le Maire souhaite donc que la première pierre de cette Maison de Santé soit posée symboliquement. Il indique qu'avec Jean-Paul LEMBELEMBE, la date du mercredi 23 décembre à 14 heures a été retenue.

◆ **Ouverture à toutes propositions**

- Déviation et étude hydraulique pour le contournement

Evelyne GUERRET demande où en est le dossier concernant la petite voie de déviation entre la Gare et la route de Sérent. Elle demande également si la commune a été destinataire de l'étude hydraulique menée par le Conseil Départemental dans le cadre du contournement de Malestroit.

Monsieur le Maire indique qu'un comptage des poids-lourds sera réalisé au printemps, afin de déterminer avec précision le nombre de véhicules en transit passant par Malestroit. En fonction des résultats de ce comptage, une interdiction des poids-lourds en transis pourrait être envisagée.

Monsieur le Maire indique qu'un comptage doit également être réalisé sur le secteur de la Gare et de la route de Sérent, ainsi que sur la zone de Tirpen, afin de déterminer la pertinence de la création d'un tronçon en la Gare et la route de Sérent.

Il revient par ailleurs sur le dossier du contournement de Malestroit, indiquant que le Conseil Départemental ne dispose plus des crédits nécessaires à la création d'un pont. Il ajoute qu'il faut trouver des solutions plus globales, et notamment au niveau du Pont Neuf.

Monsieur le Maire confirme également que le Conseil Départemental a abandonné le projet de contournement et souhaite revendre les terrains qu'il avait achetés dans le cadre de ce projet.

Concernant l'étude hydraulique, Monsieur le Maire indique qu'une demande va être faite auprès du Conseil Départemental afin qu'ils nous communiquent les éléments de cette étude.

- Illuminations de Noël

Catherine LE LIEVRE fait part à l'assemblée que les illuminations de Noël reçoivent un très bel accueil. Elle remercie le personnel technique pour la mise en place de l'ensemble des guirlandes et autres décorations.

---

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.**